



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Politique et réglementation

Question écrite n° 40293

#### Texte de la question

M. Franck Marlin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions formulées par de nombreux parents d'élèves de l'enseignement public supérieur sur la transformation et l'adaptation des enseignements supérieurs. Ils proposent notamment un certain nombre d'éléments de réforme pour un nouveau statut social de l'étudiant (confirmer la responsabilité de la famille, éviter l'abandon d'étudier pour des raisons exclusivement financières, inclure toutes les aides accordées par l'État et les autres collectivités publiques, prendre en compte les dispositions particulières concernant la période existant entre la fin des études et le premier emploi). Ils suggèrent également six orientations possibles : donner aux lycéens et à leurs familles l'information complète sur l'organisation et le contenu des enseignements supérieurs et leurs débouchés ; réformer la loi Savary de janvier 1984 qui ne correspond plus à la pression croissante des effectifs des jeunes bacheliers sur l'université ; restructurer les universités en distinguant nettement leurs finalités (universités traditionnelles conduisant à des formations longues d'études générales, universités disciplinaires, universités technologiques) ; créer hors des universités des filières professionnalisées courtes en un an ou en deux ans ; organiser et officialiser les passerelles entre formations permettant la reprise de nouvelles études après échecs ou erreurs d'orientation ; intégrer les dispositions dans une loi de programme. Il lui demande son avis sur toutes les propositions qui méritent d'être examinées avec intérêt.

#### Texte de la réponse

Les États généraux de l'Université ont permis une discussion très large sur les questions relatives aux études, à l'environnement et aux conditions de vie des étudiants avec l'ensemble des intervenants du milieu universitaire associés comme partenaires responsables. À l'issue de cette réflexion, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a proposé la mise en place progressive d'un statut de l'étudiant comportant notamment la création d'une allocation sociale d'études qui devrait se substituer aux aides existantes pour les étudiants entrant à l'Université en 1997. Cette proposition devrait permettre non seulement de définir un nouveau cadre plus équitable mais également d'unifier l'ensemble des prestations sociales aujourd'hui servies aux étudiants, leur apportant ainsi les meilleures conditions possibles de réussite dans leurs études. L'information sur les cursus universitaires déjà dispensée aux bacheliers de terminale va l'être désormais dès la classe de seconde des lycées. Un horaire particulier associant professeurs et conseillers d'orientation sera réservé dans ce but. Des rencontres avec des universitaires, des professionnels et des étudiants nourriront la réflexion de ces jeunes pendant les 3 années de lycée. Seront également indiqués clairement aux élèves ce que sont le travail et les compétences nécessaires dans chaque voie de formation ainsi que ses débouchés prévisibles. Pour atteindre cet objectif de meilleure information et meilleure orientation et limiter l'échec en 1er cycle, le premier semestre universitaire sera organisé en temps de découverte disciplinaire, permettant d'aborder des voies de formation parentes entre elles et offrant pendant toute la période une assistance et un conseil sur les méthodes de travail. Des entretiens réguliers avec les enseignants et un tutorat assuré par des étudiants confirmés complètent ce dispositif. Ce semestre d'orientation ainsi qu'une

simplification des DEUG doivent faciliter également la reorientation. Mais les passerelles déjà mises en place après un échec en 1<sup>er</sup> année de médecine ou pharmacie ou vers les STS et les IUT après échec au DEUG, seront complétées par les actions menées dans ce sens au sein de chaque établissement ou regionalement. La question a pu être posée de différencier la filière générale d'études longues de celle d'études technologiques. Cette solution n'a pas été retenue, car il semble préférable, pour développer un grand secteur universitaire consacré à la technologie, de s'appuyer sur la recherche existante et de construire ce secteur au sein des universités actuelles. Pour assurer la cohérence de l'ensemble, les premiers cycles technologiques nouveaux devront se construire en liaison avec les BTS et les DUT. Les étudiants auront la possibilité de mieux connaître les parcours de formation qui leur seront proposés par la mise en place d'une carte nationale des passerelles. L'objectif de professionnalisation des formations ne concerne pas uniquement le secteur technologique. C'est à l'ensemble des étudiants qu'il faut donner une stratégie professionnelle en introduisant dans les cursus des modules familiarisant les étudiants avec le monde professionnel ainsi que des stages. Ces projets, dont la mise en œuvre fera l'objet à chaque étape d'une concertation, demanderont des aménagements qui pourront être d'ordre législatif ou réglementaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marlin Franck](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40293

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 juin 1996, page 3338

**Réponse publiée le :** 19 août 1996, page 4512